



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- ▶ Une location de tipi, roulotte, chalet, mobil home, caravane ou d'un emplacement de camping ne sera prise en compte et sera effective qu'après avoir dûment rempli le bulletin de réservation et après avoir versé à la société M'T Loisirs l'acompte demandé sur ce dernier.
- ▶ Le nombre maximum de personnes participant au séjour doit être le même que celui figurant sur le bulletin de réservation. Si ce n'est pas le cas, la direction se réserve le droit d'appliquer une majoration.
- ▶ Le fait de signer ce contrat vous engage à accepter l'ensemble des conditions générales de ventes.
- ▶ Chaque locataire ou campeur est tenu d'accepter et de respecter le règlement intérieur du camping sous peine d'exclusion.
- ▶ En cas de rupture de contrat, les sommes versées seront conservées dans leur intégralité.

- ▶ Le contrat de location laissera apparaître une date précise d'arrivée et de départ.
- ▶ Toute location est nominative et ne peut être en aucun cas cédée ou sous louée.
- ▶ Toute arrivée tardive ou interruption de séjour ou de prestations non consommées par le vacancier pour quelques raisons que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Tout séjour commencé est dû en totalité.
- ▶ La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception d'un versement d'acompte déterminé sur le contrat.
- ▶ En l'absence de message écrit du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 24h après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et les sommes versées seront acquises. Les messages téléphoniques ne sont pas admis.
- ▶ Le montant total du séjour est intégralement payable 21 jours avant l'arrivée pour les locations de chalet, roulotte, tipi, mobile home. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.
- ▶ Pour toute modification de date de séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement ou le même locatif.
- ▶ Le locataire devra effectuer un pointage de l'inventaire qui lui sera fourni et le rendre signé à l'accueil le jour même de son arrivée. Il en va de même pour le jour de départ.
- ▶ Le nettoyage incombe au locataire et le logement doit être quitté dans le même état de propreté que lors de l'arrivée.
- ▶ Une caution de 100 €, 150 € ou 250 € selon la location sera déposée à l'arrivée et restituée intégralement au départ. Toutefois, en cas de dommage ou de défaut de propreté, un remboursement ultérieur et partiel sera effectué par chèque ou virement.
- ▶ Dans le cadre d'un litige avec notre établissement, vous avez la possibilité de nous contacter de la manière suivante :
Envoi d'un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception au gestionnaire. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de vous adresser à l'une des structures suivantes (liste non exhaustive) après un délai d'un mois suite à l'envoi du courrier : l'Association des Médiateurs Européens, la Médiation des entreprises

Conditions générales de la garantie annulation

- ▶ La Garantie annulation est facultative et s'élève à 3,5 % du montant du séjour hors frais de dossier. Le règlement s'effectue à la réservation.
- ▶ Mécanisme de la garantie :
 - Remboursement de 80 % des sommes versées hors frais de dossier et montant de la garantie annulation en cas d'évènement survenant **avant la date prévue d'arrivée.**
 - ▶ Vous souscrivez à la garantie annulation en signant dans la case prévue à cet effet sur le contrat de location. Vous en acceptez alors les conditions générales énumérées ci-dessous.
 - ▶ Les sommes garanties par ce contrat ne peuvent en aucun cas dépasser 80 % du montant des acomptes versés hors frais de dossier et montant de la garantie annulation.
 - ▶ Fonctionnement. Si l'un des évènements suivants survient : maladie grave ou accident grave ou décès atteignant vous-même ou votre conjoint, l'un de vos ascendants, descendants, frères, sœurs, gendre ou belle-fille, vous serez remboursé selon les modalités exposées ci-dessus.
 - ▶ La garantie annulation cesse ses effets dès le début de la location et ne saurait s'appliquer même sous un des motifs précédents. Tout séjour commencé est dû en totalité.
 - ▶ En cas de sinistre, vous devez prévenir M'T Loisirs dans les 48 heures et fournir les documents et renseignements nécessaires tels certificats médicaux, certificat de décès...tout justificatif de l'évènement. Toutes ces pièces seront à adresser à M'T Loisirs.